

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°48

Date de Publication

ages and the second

2 4 MAI 2019

Date de Transmission
au Contrôle de
Légalité

2 4 MAI 2019

Date de la convocation

14 mai 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs:

Mme BREZZO à M. SIEPPEN Mme DESBIEF à M. CHAIX Mme FOURETS à Mme MATEO Mme GAWLIK à M. CAUNAC M. LION à Mme SIMONIAN M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet: Personnel communal. Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'évolution de notre administration, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Création	Nombre de poste
Attaché territorial	2

Suppression	Nombre de poste
Adjoint administratif territorial	5
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Attaché principal	1
Directeur général adjoint des services	1
Adjoint technique territorial	6
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint animation territorial	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	2
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1
Educateur de jeunes enfants	1
Gardien Brigadier	2

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20190521-DE-2019-48-DE Date de télétransmission : 24/05/2019 Date de réception préfecture : 24/05/2019

Suppression

Nombre de poste temps non complet

Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe 1
Adjoint animation territorial 1

Il est précisé que les suppressions de poste ont reçu un avis favorable du comité technique dans sa séance du 29 avril 2019.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme susmentionnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 21 mai 2019.

Le Maire, Danielle MIL**O**N